

(GL, PDC/CVP), Losey (BR, UDC/SVP), Marbach (SE, PS/SP), Mauron (GR, PS/SP), Morand (GR, PLR/FDP), Morel (GL, PS/SP), Mutter (FV, ACG/MLB), Page (GL, UDC/SVP), Peiry S. (FV, UDC/SVP), Piller A. (SE, UDC/SVP), Piller V. (BR, PS/SP), Raemy (LA, PS/SP), Remy (GR, PS/SP), Ridoré (SC, PS/SP), Rime (GR, PS/SP), Romanens J. (GR, PDC/CVP), Romanens A. (VE, PS/SP), Rossier (GL, UDC/SVP), Schnyder (SC, PS/SP), Schoenenweid (FV, PDC/CVP), Schorderet E. (SC, PDC/CVP), Schorderet G. (SC, UDC/SVP), Schuwey J. (GR, PDC/CVP), Schuwey R. (GR, UDC/SVP), Siggen (FV, PDC/CVP), Steiert (FV, PS/SP), Stempfel-H (LA, PDC/CVP), Studer A. (SE, ACG/MLB), Studer T. (LA, PDC/CVP), Thalman-B (LA, UDC/SVP), Thomet (SC, PS/SP), Thürler (GR, PLR/FDP), Tschopp (SE, PS/SP), Vial (SC, PDC/CVP), Vonlanthen R. (SE, PLR/FDP), Waeber E. (SE, PDC/CVP), Weber-G M. (SE, ACG/MLB), Zürcher (LA, UDC/SVP). Total: 87.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

POUVOIR JUDICIAIRE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Concernant le pouvoir judiciaire, les comptes 2006 sont nettement moins bons que le budget. Globalement, il était prévu une couverture du déficit dans le budget pour un montant de 21 582 000 francs. Et finalement, c'est une couverture de déficit de 23 125 434 francs qui a été nécessaire, soit un montant de dépenses de 1543 434 francs supérieur aux besoins. Cette différence est notamment due au fait que les débours des tribunaux sont difficilement chiffrables et dépendent essentiellement de l'avancement des décisions des tribunaux et autres instances judiciaires et que l'on ne peut pas prévoir l'issue des décisions prises dans les tribunaux et de l'avance dans le temps des différents dossiers qui sont pendants.

Au sujet de cette Direction, nous avons également analysé en détail l'Office des juges d'instruction pour voir de quelle manière cet office travaillait. Ce que je peux dire, au nom de la Commission de finances et gestion, c'est que durant l'année 2006, l'Office a enregistré 19 410 dossiers. Les juges en ont traité 11 335, soit près de 105 ordonnances par mois et par juge. En outre, les juges d'instruction ont aussi rendu 2554 ordonnances de conversion d'amendes en arrêts en 2006, lesquels s'ajoutent aux 11 335 cas susmentionnés. Par ailleurs, concernant cet Office des juges d'instruction, je vous signale que dès qu'une dépense par juge dépasse le montant de 10 000 francs, cette dépense est soumise à décision du président de l'Office des juges pour contrôle.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. Je remercie le rapporteur de son rapport très précis. Je n'ai rien à ajouter.

Cotting Claudia (PLR/FDP, SC). Dans le pouvoir judiciaire, il y a l'Office des faillites, il y a l'Office des poursuites. L'Office des faillites est d'année en année déficitaire de quelque 380 000 francs. Par contre, il y a l'Office des poursuites, et c'est là que j'aimerais intervenir. Un Office des poursuites qui, en 2003, a fait 1 600 000 francs de bénéfices, en 2004: 3 800 000 francs, en 2005: 3 400 000 et en 2006: 3 813 000 francs de bénéfices. C'est intéressant de voir dans le détail les débours qui

sont récupérables et les débours récupérés. Les débours récupérés dépassent donc tous largement les débours récupérables. C'est donc un office qui est assez intéressant pour l'Etat de Fribourg, puisqu'il lui amène des capitaux. Et je trouve qu'il est tout à fait juste et indispensable que les clients de l'Office des poursuites paient des émoluments qui couvrent entièrement les frais qu'ils occasionnent, mais de là à ce qu'ils renflouent la caisse de l'Etat, il me paraît quand même y avoir matière à discussion! Des jeunes, mais aussi des adultes qui ont perdu le sens des responsabilités, se laissent gentiment aller en sachant que tôt ou tard une institution étatique viendra à leur secours. Il n'y a pourtant pas que les négligents qui passent par l'Office des poursuites. On y trouve des personnes en réelles difficultés financières, voyant leurs arriérés augmentés de frais tellement importants que cela leur enlève toute envie de s'en sortir. Et il y a aussi Monsieur et Madame Tout-le-Monde qui doivent bien souvent présenter un extrait de l'Office des poursuites lorsqu'ils signent notamment des contrats d'achat, de bail à loyer, de prise d'emploi, etc. C'est 17 francs la pièce, c'est 34 francs pour un couple.

Aussi, je vous demande, M. le Commissaire du gouvernement, s'il n'y aurait pas lieu de revoir le montant des émoluments à la baisse, ou en tout cas de faire en sorte que cette pièce, qui est indispensable à bien des actes dans la vie, coûte moins cher pour Monsieur et Madame Tout-le-Monde et de revoir également ce problème d'émoluments qui, à mon avis, sont trop élevés actuellement.

Le Rapporteur. C'est une question qui s'adresse directement au commissaire du gouvernement, je vais donc lui céder la parole.

Jutzet Erwin, **Directeur de la sécurité et de la justice**. La question posée par vous, M^{me} la Députée, est intéressante. Néanmoins, je dois vous répondre que les tarifs sont fixés sur le plan fédéral. Les cantons n'ont pas une grande marge de manœuvre. Ils ont une marge de manœuvre – et je suis sensible à ce que vous dites – et on va faire en sorte l'année prochaine que les préposés des Offices de poursuite utilisent cette marge de manœuvre vers le bas plutôt que vers le haut.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Comptes généraux de l'Etat pour 2006

SÉCURITÉ ET JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), **rapporteur**. Pour ce qui est de la Direction de la sécurité et de la justice, je tiens à dire que dans cette Direction, l'excédent de charges du compte de fonctionnement pour 2006 était budgété à 35 871 000 francs et qu'il a été ramené, dans les comptes 2006, à 33 779 525 francs, soit une diminution de la couverture des besoins financiers de 2 millions, ce qui est réjouissant. Cela montre, comme cela a déjà dit par le rapporteur général et par d'autres collègues, la très bonne maîtrise que l'Etat a des dépenses prévues dans les budgets.

A relever dans le Service de la police du commerce une augmentation de recettes équivalant à plus de 1 million de francs résultant de l'impôt perçu sur les casinos, ce qui est aussi très intéressant.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai rien à ajouter.

– L'examen de ce chapitre des comptes est ainsi terminé. Il n'y a pas de modification.

Compte rendu du Conseil d'Etat pour 2006

DIRECTION DE LA SÉCURITÉ ET DE LA JUSTICE

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. Pour le compte rendu du Conseil d'Etat sur la Direction de la sécurité et de la justice, j'ai juste une remarque au sujet de la police, «Activités de la Police cantonale» où l'on constate que le montant des amendes d'ordre est passé de 3 237 000 francs à 4 235 000 francs. Donc, les automobilistes ont aussi largement contribué aux bons résultats de cette Direction. Attention aux pédales!

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Duc Louis (ACG/MLB, BR). Avec le recul, je m'autorise à interpeler le nouveau Directeur de la justice et de police, M. Jutzet.

M. le Conseiller d'Etat, vous ne le savez certainement pas, mais j'ai été condamné – personne ne va s'en offusquer ici – à huit jours d'emprisonnement et trois ans de sursis pour m'être opposé à une expulsion de locataires de leur appartement qui étaient en situation financière difficile. J'assume cette condamnation assénée par un petit attorney de district. Cependant, et c'est là la question que je pose, notre justice ne fonctionne-t-elle pas à deux, peut-être trois vitesses, c'est selon? Je m'explique. Comme tout un chacun, j'ai appris que plusieurs dizaines de dossiers en main de la justice n'ont connu aucune suite. Sont-ils aujourd'hui définitivement rayés de toute procédure? Ont-ils rejoint la poubelle pour l'éternité? Etaient-ce, M. le Conseiller d'Etat, des dossiers qui auraient pu porter ombrage? Qu'a-t-on voulu préserver ou protéger en agissant de la sorte? Des décisions de ce genre ne peuvent en tout cas pas améliorer la confiance en une justice qui manie aujourd'hui l'éthique et la transparence d'une bien curieuse manière.

M. le Conseiller d'Etat, vous qui êtes une personnalité politique au parcours déjà prestigieux, alors que vous êtes aux commandes de ce département certes sensible, comment analysez-vous et pouvez-vous administrer cette justice dans ce canton?

Losey Michel (UDC/SVP, BR). Cette question étant directement adressée au commissaire du gouvernement, je lui cède donc la parole.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Merci pour la question, M. le Député Duc. Je sais

que vous vous battez pour les plus démunis et cela vous honore. Néanmoins, en ce qui concerne votre condamnation, je vous signale qu'il y a la séparation des pouvoirs et que je ne peux pas faire de commentaire. Je ne connais pas le dossier. Et même si je le connaissais, en vertu de cette séparation des pouvoirs, ce n'est pas moi qui pourrais intervenir. Il y a les voies de droit: il y a le Tribunal cantonal, le Tribunal fédéral et il y a même Strasbourg.

Vous prétendez que la justice fonctionne à deux, voire à trois vitesses. Je n'ai pas fait cette expérience. Je travaille maintenant dans cette justice où j'ai commencé comme greffier-stagiaire à Morat, et je la connais bien depuis trente ans. J'ai pu suivre aussi la justice sur le plan fédéral et je peux vous dire que la justice fribourgeoise fonctionne bien. Elle fonctionne bien, elle a fait d'énormes progrès. On a beaucoup de jeunes juges maintenant, qui sont très indépendants. Je ne peux donc que contester votre affirmation.

En ce qui concerne votre troisième question. Je suis d'avis qu'il est vraiment déplorable qu'un ancien président du tribunal d'arrondissement de la Sarine ait quelque part «schubladié» ou laissé quelques dossiers dans les armoires. C'est quelque chose d'inadmissible, inadmissible! Je crois que l'ancien Conseil d'Etat, mais également le Tribunal cantonal, l'ont dit.

Quant à la poursuite de ces cas, s'ils sont prescrits, on ne peut pas réviser ces dossiers. Prescrit, c'est prescrit! Et si c'est une affaire pénale, où la prescription est arrivée, elle joue en faveur des gens accusés; la prescription éteint en quelque sorte le dossier.

– L'examen de ce chapitre du compte rendu est ainsi terminé.

Rapport et comptes pour 2006

ETABLISSEMENT CANTONAL D'ASSURANCE DES BÂTIMENTS (ECAB)

Losey Michel (UDC/SVP, BR), rapporteur. J'ai juste une remarque à émettre sur le rapport et les comptes de l'ECAB. Il faut savoir qu'en l'année 2006, l'ECAB a connu un taux de sinistralité le plus bas depuis plus de quarante ans. Cela a influencé les comptes de manière très positive. Je vous demande donc d'approuver ces comptes tels qu'ils sont présentés dans ce rapport.

Jutzet Erwin, Directeur de la sécurité et de la justice. Je n'ai pas de commentaires.

Corminbeuf Dominique (PS/SP, BR). L'Etablissement cantonal d'assurance des bâtiments se porte bien et c'est réjouissant. Force est de constater que lorsque la nature et le feu sont cléments, ses comptes se portent mieux. D'ailleurs, il est important que chaque exercice financier soit bénéficiaire afin d'assurer l'alimentation du fonds de réserve nécessaire à garantir un capital assuré qui, chaque année, est en augmentation.

Cependant, le groupe socialiste émet deux remarques. La première concerne les placements financiers dans les fonds de placement. Autant ceux placés dans des